

gazoduq[®]

gazoduq[®]

Rencontre de travail technique

Amos

15 Janvier 2019

Compte rendu – Rencontre d’Amos

Information générale	
Date/Heure de début	15 janvier 2019 – 14h06
Emplacement/Adresse	Amosphère Complexe hôtelier - 1031, Route 111 EST, Amos (QC) J9T 1N2
Organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Service de l'aménagement du territoire MRC Abitibi - Ville d’Amos - MRC Abitibi - Chambre de commerce et d’industrie du Centre-Abitibi - Société de l’eau souterraine Abitibi-Témiscamingue - Pierre Deshaies, conseiller à la Ville d’Amos - Service de l’environnement, Ville d’Amos - Ville de La Motte - Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville - Municipalité de Landrienne - Municipalité de Saint-Mathieu d’Harricana
Équipe Gazoduq	<ul style="list-style-type: none"> - Frédéric Lepage, Chef Relations avec les communautés - Cathy Baptista, Directrice de l’Environnement - Nicole Perrault, Conseillère relations communautaires (Abitibi) - Claude Veilleux, UPA - Guillaume Bérubé, TACT - Cédric Bourgeois, TES - Sandra Ataman, TES - Doris Blackburn, TES

Déroulement de la rencontre:

L’animateur amorce la rencontre, présente son équipe et informe les participants du déroulement.

Chaque participant se présente et exprime une attente lors du tour de table. Voici un résumé des attentes exprimées :

- Première rencontre donc simplement échanger
- Recueillir des informations sur les impacts aux propriétaires
- Aucune attente précise
- Recueillir des informations
- Acquisition de connaissance
- Représenter l’intérêt des commerçants



- Première rencontre
- Acquisition de connaissances
- Acquisition de connaissances
- Suivi des étapes du projet, présence à chacune des étapes et recueil d'informations
- Suivi du projet, notamment les impacts
- Prise de connaissance du projet
- Prise de connaissance du projet

L'animateur indique qu'il n'y a pas de représentants des Premières Nations parce qu'une démarche spécifique est actuellement déployée.

Rappel du déroulement de la rencontre :

- Identifier les zones d'exclusion potentielle
- Expliquer les différents thèmes abordés dans l'étude d'impact sur l'environnement
- Valider le matériel pour les prochaines phases de la démarche de consultation

Un représentant de Gazoduq présente le projet, suivi d'une période d'échanges.

Informations recueillies à l'aide des Post-it :

- Qc-03
 - Mine Sayona
 - Dépôt en tranchée
 - Ancienne mine Marbridge
 - Marais Kergus
 - Canal des Allemands
 - Milieux humides
 - Aménagements forestiers
 - TIAM
 - Sud de La Motte : 42% agricole, au nord : MERN
 - Chemin du Lac des Sources, puits municipal qui alimente Amos
 - Agriculture vers St-Maurice
 - Autres illisibles
- Qc-04
 - Moraine
 - Fin de la crête de l'esker
- Qc-05
 - Route 109 gaz naturel d'Énergir, sous rivière
 - St-Mathieu : lac de Kettel, argile fragile
 - Esker
 - Projet Sayona
 - Bassin océanique, ligne de partage des eaux océaniques
 - Foresterie différente, couvert sur l'esker
 - Petits secteurs de coupe, convention d'aménagement spéciale



- Forêt récréative
- Lac Beauchamps
- Aéroports
- Ne pas passer entre les deux eskers
- Ste-Gertrude : camping, producteurs agricoles, forêts privées
- 15km de zone tampon (parc Aiguebelle)

Mot de la fin et remerciement de l'équipe

Compte rendu :

Q : Qu'est-ce qu'un poste de compression ?

Nous devons comprimer le gaz naturel pour qu'il avance dans la conduite. Nous parlons d'environ quatre jours de transport entre l'Alberta et le Saguenay.

Q : Que voulez-vous dire par le point de départ de la conduite est en Ontario?

C'est une ligne qui arrive par le nord de l'Ontario qui redescend vers le sud de l'Ontario. Présentement cette ligne est sous-utilisée.

Q : Cette ligne-là ne sera plus fonctionnelle ?

Elle est actuellement sous-utilisée. Les producteurs canadiens connaissent un surplus de gaz naturel, qu'ils n'arrivent pas à le vendre.

Q : Les bateaux ne peuvent pas être chargés en Ontario ?

Les méthaniers ne peuvent passer le pont de Québec. Au Saguenay, l'usine aura aussi accès à l'hydroélectricité. Traditionnellement, les usines utilisent une partie du gaz pour le liquéfier, ce qui génère des GES. De plus, puisque l'usine sera située dans un climat plus froid, il est plus facile de le refroidir.

Q : En cas de fuite, le gaz naturel a-t-il des chances d'entrer dans la terre ?

Le contenu de la conduite est uniquement du gaz naturel, il n'y aura donc pas de contaminants. C'est toutefois un GES. Contrairement aux autres produits qui polluent le sol et contaminent la flore et l'eau, le gaz naturel se dissipe dans l'atmosphère.

Q : Vous dites que le gaz naturel est distribué depuis 1950 au Québec, est-ce qu'il y a eu des accidents?

Au sein du réseau de distribution, il y a déjà eu des incidents, notamment une pelle mécanique qui accroche un tuyau de PVC. Pour ce qui est des réseaux de transport, je n'ai pas la réponse. Il y en a déjà eu, mais ils sont très rares. Gazoduc est en train d'analyser cet aspect pour son analyse de risques techniques, qui sera rendue publique. Les cas arrivés au Québec seront colligés. Selon ma compréhension, les incidents survenus sont attribuables à l'erreur humaine.

Q : La conduite est enfouie à un mètre et elle sera soudée ? Le métal ne prend pas de l'expansion avec le froid ?



Le gaz naturel qui se déplace dans la conduite augmente sa température. Nous allons toutefois poser la question à nos ingénieurs pour une réponse plus précise et vous revenir.

Q : Le zonage sera-t-il affecté par vos servitudes ?

Nous allons demander des servitudes, car Gazoduq ne sera pas propriétaire des terrains. Pour les terrains agricoles, le gazoduc n'affectera pas l'usage. Il y aura toutefois une perte de production durant la période de construction, après quoi la production agricole reviendra à la normale l'année suivante. Il y a des normes pour ce qui est du labourage et du drainage des sols.

Q : Il y aura de la végétation sur votre emprise ?

Une certaine végétation va reprendre place, comme autour d'une ligne électrique. Un entretien sera fait aux 10 ans environ pour couper les arbres matures

Q : Un mètre de profondeur, est-ce assez creux pour le drainage ?

Lorsque le fossé est déjà présent, la conception en tient compte. La conduite sera enfouie en fonction de la profondeur du fossé. Lorsque nous aurons un tracé plus définitif, il y aura des rencontres de groupe et des rencontres privées avec les propriétaires.

Q : L'emprise sera-t-elle clôturée ?

Seulement pour les postes de compression et les vannes de sectionnement.

Q : Y aura-t-il des clôtures de pâturage ?

Avant les travaux, les clôtures seront défaites ou déplacées. Elles seront ensuite reconstruites. En cas d'installation de nouvelles clôtures ou de travaux du genre, il est important de contacter Gazoduq, pour s'assurer que tout soit conforme.

Q : Aurons-nous accès aux plans de la conduite ?

C'est possible pour les municipalités, notamment pour la mise en place de plans d'urgence. Pour les propriétaires, le partage des plans est plus problématique, car les gens ont tendance à mener eux-mêmes des travaux près de l'emprise lorsqu'ils ont accès aux plans de la conduite.

Q : La chasse est-elle problématique ? Y a-t-il des distances minimales ou des exclusions ? Peut-on installer des miradors, car l'emprise donne un bon champ de vision ?

Nous devons prendre cette question en note, c'est une bonne question.

Q : Les pompiers locaux recevront-ils une formation supplémentaire ?

C'est de l'information que nous devons valider pour savoir quelle formation spécifique est requise. Nous prenons votre question en considération et nous vous revenons.

Q : Faudra-t-il des assurances-responsabilité pour les propriétaires de terrain en cas d'incident ?

Cette question est soulevée lorsqu'il est question de la construction d'un projet. Il serait important de consulter les assureurs.



L'animateur demande si cela pourrait occasionner une augmentation de primes d'assurance, à quoi il est répondu qu'à leur connaissance, non, mais il faudrait vérifier.

Commentaire : Lors de chaque mise à jour de son plan de mesure d'urgence, Énergir nous remet une copie.

Q : Pour l'ouverture d'une gravière ou d'une sablière, il y a toujours des études. Le gazoduc peut-il nuire à ce genre de projet ?

Notre démarche d'information et de consultation vise à éviter ce genre de problème. Vous pouvez déjà nous informer de ces projets.

Q : Nous avons entendu aux nouvelles des revendications concernant les deux projets? Vous pouvez nous expliquer?

Des groupes au Saguenay souhaitent qu'il y ait une seule évaluation pour les deux projets. Ils craignent que deux évaluations séparées n'adressent pas les impacts cumulatifs du projet. À ce sujet, il y aura une analyse complète du cycle de vie du projet, autant l'usine que le gazoduc, seront couverts. La raison pour laquelle nous parlons de deux projets est parce qu'il s'agit de deux entreprises. Nous croyons que c'est un plus d'avoir deux processus, car cela permet d'étudier les enjeux du gazoduc. S'il y avait seulement un seul processus, l'évaluation serait concentrée sur l'usine.

Q : Ces groupes sont plus sensibles et nous ne connaissons pas aussi bien les enjeux, on se demande donc si nous sommes en train de contribuer à un mauvais projet. Le projet va-t-il contribuer à réduire les émissions de GES ?

Les gens sont souvent sceptiques avec les grandes industries et s'inquiètent des effets cumulatifs. Les gens sont toutefois surpris de notre discours et croient que nous leur en passons une petite vite. Ainsi, Gazoduq doit faire la démonstration de sa bonne volonté. La raison d'être de ce projet est que nous croyons avoir un réel impact sur la lutte aux changements climatiques. Le gaz naturel n'est pas une énergie renouvelable, mais il est une énergie de transition. La demande mondiale est importante, particulièrement en Asie où le charbon est prédominant. Il produit plus de GES et de dioxyde de soufre. Pour ces pays-là, il y a un avantage à faire la transition vers le gaz naturel.

Q : Quelle est la durée de vie du tuyau ?

Plus de 50 ans. Il y a des gazoducs en opération qui ont été construits dans les années 50.

Q : Dans votre cumulatif, est-ce que vous calculez le transport en bateau et les baleines ?

Cette question relève d'Énergie Saguenay.

Q : La conduite passera-t-elle sous les cours d'eau?

Toujours, mais il y a des techniques spécifiques selon les cours d'eau.

Q : Allez-vous en appel d'offres ?



Nous avons souvent reçu le commentaire de travailler de façon locale. Il est trop tôt pour le dire, mais il y a une volonté chez Gazoduq de travailler avec des entrepreneurs locaux surtout pour des travaux comme le déboisement, l'excavation et le dynamitage.

Commentaire : Nous ne voulons pas que Gazoduq arrive chez les propriétaires avec le sentiment que l'entreprise peut faire ce qu'elle veut.

Ce n'est pas comme ça que Gazoduq veut travailler. L'entreprise a des plans de gestion spécifiques pour approcher les propriétaires de façon respectueuse.

Q : La construction commencera dans deux ans ?

Dans trois ans (2022).

Q : Si un propriétaire refuse le passage du gazoduc, allez-vous l'exproprier ?

Notre corridor est à 80 % sur de terres publiques. Pour le 20 % restant, des ententes seront faites avec les propriétaires. S'il n'y a pas d'entente, des mesures peuvent être prises, mais c'est très complexe. Il est plus facile de s'entendre.

Q : Si le tuyau ne sert plus allez-vous l'enlever ? Avez-vous un plan de restauration ?

Il y a un plan de prévu pour la fin de vie de la conduite. Il faut cependant déterminer la méthode qui aura le moins d'impact sur le milieu. Cela dépend des milieux, notre but est de ne pas créer de nouveaux impacts. Par exemple, si la conduite demeure dans le sol, nous pouvons la remplir de ciment.

Q : À quel moment pensez-vous avoir toutes les autorisations ?

Nous visons 2022. De plus, ce n'est pas parce que le projet d'usine est accepté que le gouvernement acceptera le gazoduc.

Un représentant explique la démarche de consultation du ministère de l'Environnement et présente les fiches thématiques sur l'environnement.

Elle affirme que Gazoduq s'engagera peut-être à contourner l'esker de St-Mathieu, suite aux rencontres menées avant les fêtes.

Commentaire : Au meilleur de nos connaissances, il n'y a rien dans l'hydrogéologie de l'esker de St-Mathieu qui le distingue des eskers à l'est ou à l'ouest et les moraines. La plus grande différence est qu'il est à l'intérieur de la MRC et qu'il alimente un grand nombre de personnes et une usine d'eau. D'annoncer que Gazoduq l'évitera peut vous jouer des tours.

Effectivement, ça ne sera pas possible de tous les éviter et les autres seront analysés.

Commentaire : La différence entre ces eskers, selon moi, c'est la charge sociale.

Q : Si j'ai bien compris, vous dites que vous allez éviter l'esker St-Mathieu de Berry ?

Oui, dans ce cas spécifique, il y a une possibilité de l'éviter complètement. Ceci fera partie de l'étude d'impact environnemental. Les autres eskers seront considérés comme des cours d'eau pour ce qui est des méthodes de franchissement.



Nous avons transmis vos préoccupations à nos ingénieurs. Nous avons souligné l'importance des eskers et ils ont compris cet enjeu.

Commentaire : Je crois que vous devez être prudents et ne pas dire que vous évitez un tel esker par rapport à un autre.

Vous avez raison, nous devons être plus nuancés et attendre l'étude d'impact.

Q : Avez-vous pensé à suivre le chemin de fer ?

Oui, c'est souvent une approche privilégiée pour un projet comme celui-là, mais la cohabitation n'est pas toujours possible. L'emprise du chemin de fer est assez grande.

Q : Il y a un projet de ligne électrique au nord ?

Oui, mais il est au nord du corridor.

Commentaire : Vous désirez apporter du gaz en Asie, mais vous choisissez un tracé vers l'Atlantique. Le voyage en bateau va être plus long !

Energie Saguenay a l'avantage d'utiliser l'hydroélectricité et au Québec, il fait froid comparer au golfe du Mexique. Une différence de 60 degrés c'est facilitant pour liquéfier le gaz naturel. Et le marché visé n'est pas seulement l'Asie, il y a aussi l'Europe.

Q : C'est un grand projet très linéaire, j'imagine que votre gazoduc le sera aussi? Nous sommes tributaires des gens à l'est et à l'ouest de notre MRC, est-ce que votre analyse sera linéaire ? Nous avons déjà le parc Aiguebelle qui nous bloque d'un côté.

Nous allons essayer de ne pas faire des oscillations. L'environnement prime dans notre choix.

Il faut trouver le juste équilibre. Nous allons comparer le nord et le sud et voir ce qui est le plus positif. Un juste équilibre entre les impacts environnementaux et sociaux.

Q : Le 750km du gazoduc, il est linéaire ?

Cela ne veut pas dire qu'il sera droit. C'est à vol d'oiseau.

Q : Vous fiez-vous au volet économique pour déterminer le tracé ?

C'est l'un des critères.

Q : Pouvez-vous vendre du gaz naturel ?

Nous sommes une conduite de transport. Énergir détient les droits de distribution, mais la conduite sera construite à accès ouvert.

Atelier : Les participants sont tous réunis autour des cartes du corridor du secteur d'Amos. L'animateur demande aux participants de présenter leur territoire à l'équipe de Gazoduq :

Explication : St-Mathieu est une petite municipalité située près d'Amos, ici il y a le lac des Hauteurs. Et ici, à l'esker St-Mathieu de Berry, c'est le partage des eaux océaniques. Nous avons déjà une ligne de gaz



naturel qui passe sur la route 109. Elle passe sous la rivière Harricana et va alimenter l'usine Québec Lithium. Grâce à la route 109, le gaz naturel se rend jusqu'à Amos. En matière de foresterie, nous procédons différemment lorsque sur l'esker, car nous devons tenir compte du couvert végétal. À St-Mathieu, on est convaincu que notre esker doit être protégé donc on ne coupe pas d'arbre l'été, on ne fait pas de décapage et on ne touche pas à l'humus. On ne procède qu'avec nos travaux qu'en hiver, sur de petits secteurs de coupe de cinq à 10 hectares maximum. C'est deux fois plus sévère que ce qui a été convenu avec les tables GIR. Ceci est accompli avec l'objectif de diversifier la forêt, pour éviter qu'elle devienne mature d'un coup.

Q (Animateur) : c'est un protocole d'intervention?

Oui, c'est une convention d'aménagement distincte de la convention d'aménagement de la MRC.

Q (Animateur) : est-ce que cette information peut être partagée ?

Oui elle est publique. Le but est d'atteindre les objectifs de diversification de la forêt et de le faire à très long terme pour éviter les impacts à l'esker, comme là subit la ville d'Amos.

Explication : Rouyn-Noranda, la Vallée-de-l'Or et la MRC d'Abitibi ont chacune leur propre convention.

Les Tables GIR se sont penchées sur la problématique et ont trouvé un consensus acceptable tant pour les usines que les trappeurs, les chasseurs et les ingénieurs forestiers qui veulent de la matière ligneuse. Nous avons plusieurs préoccupations, car nous vivons avec une usine d'eau qui dépend des aires d'alimentation. Donc chez nous les préoccupations vont en ce sens-là. Au sein de la population, il y a une partie qui est très sensible aux impacts sur l'esker. Nous avons une foresterie, une villégiature et une géologie différente. Nous avons d'importantes responsabilités.

Nous avons plusieurs questions des citoyens et nous vous demandons de faire votre part et d'informer les citoyens. Pour vos consultations publiques, j'aimerais avoir les dates des rencontres pour en informer les citoyens.

Explication : Nous avons le parc d'Aiguebelle, avec un camping à côté et la zone tampon du parc de 15 km. Le secteur est agricole, avec plusieurs producteurs. Il y a aussi beaucoup de producteurs de forêts privées.

Q : La zone tampon de 15 km est autour du parc Aiguebelle ?

Oui. Nous sommes aussi préoccupés par la protection de l'esker. Nous avons un petit esker, celui de Launay. Amos, c'est 53 km carrés, avec une forêt récréative, un camping, un aéroport et le Lac Beauchamps.

Q (Animateur) : la Forêt récréative est-elle répertoriée ?

Elle doit être dans le schéma d'aménagement. Elle est située près du Lac Beauchamps, de l'esker et de l'aéroport. À La Motte, il y a le projet Sayona et un dépôt en tranchée. Nous avons aussi le Marais Kergus et le canal des Allemands. Il y a aussi un habitat de rat musqué. Nous avons des ententes de délégations avec le milieu forestier et des TIAM (Territoires incompatibles avec l'industrie minière). À La Motte, 38% du territoire est public et 42% agricole.



L'animateur explique aux participants la façon de procéder pour exprimer les obstacles, les demandes particulières et toutes autres informations en apposant les post-its sur les cartes.

Q : Il y aura une rencontre spécifique avec les municipalités de notre MRC ?

Oui, nous vous communiquerons les dates rapidement.

Préoccupations ressorties :

Sujets et préoccupations qui représentent le mieux la communication dans son ensemble	Territoire - Accès au territoire	Gestion des risques - Plan de mesures d'urgence	Gestion des risques - Sureté et sécurité des installations
	Gestion des risques - Plan d'intervention	Économique - Opportunités pour entreprises locales	Environnement - Eau
	Environnement - Nappe phréatique	Environnement	Choisissez un élément.
	Autres	Assurance-responsabilité pour les propriétaires; Impact du gel sur la conduite; Respect des propriétaires et expropriation; Chasse sur l'emprise; Protection de l'esker; Zone tampon autour de l'esker	

Heure de fin de rencontre

16h52